

COMMUNE DE



COTTENS

N°1 – mai 2025

INFORMATIONS COMMUNALES

Comptes 2024



Infos importantes

Répartition des dicastères 2021–2026

Gabriel Nussbaumer Syndic
Administration générale, personnel, communication, information, relations avec les sociétés
Mobile 079 348 19 36

Claude Magnin Vice-syndic
Aménagement du territoire, constructions, cadastre, mensurations, terres communales, forêts
Mobile 079 705 80 08

Jean-Claude Bernold Conseiller communal
Eaux usées, voirie, routes communales, mobilité
Mobile 077 269 07 05

Marie-Claude Clerc Conseillère communale
Finances, impôts, santé, affaires sociales, home, intégration, naturalisations
Mobile 077 426 54 90

Yves Nicolet Conseiller communal
Eau potable, sécurité et protection de la population, service du feu, cimetière
Mobile 078 770 17 07

Marc-Antoine Sauthier Conseiller communal
Bâtiments communaux, évacuation et traitement des déchets, environnement, énergie, animation, chemins pédestres
Mobile 079 606 67 84

Jean-Bernard Siggen Conseiller communal
Enseignement obligatoire, formation, AES, petite enfance, bibliothèque, culture, sport, loisirs, jeunesse
Mobile 079 308 57 42

Comment être informé-e en cas d'urgence?

La commune de Cottens utilise différents canaux de communication digitale pour vous informer, notamment en cas d'urgence. Elle vous encourage à consulter régulièrement l'un ou l'autre.

Le site internet

www.cottens-fr.ch

iSarine

En téléchargeant cette app à l'aide de ce QR-code, vous êtes informés des urgences et de l'actualité de toutes les communes du district.



SMSup

Vous recevrez sur votre téléphone portable une alerte du type «urgence» ne concernant que Cottens. Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous grâce au lien suivant <https://cottens-fr.ch/info-par-sms/> sur le site internet depuis un ordinateur ou depuis votre téléphone portable.

LE MESSAGE DU SYNDIC

**Chères citoyennes, chers citoyens,
chères habitantes, chers habitants de Cottens**



«La différence entre un optimiste et un pessimiste tient au fait que le pessimiste est habituellement mieux informé».

Claire Booth Luce

Il est facile dans la vie courante de relier des objets ou des situations positives quand cela se déroule comme on se l'imagine. C'est le cas pour notre commune qui vit une période paisible, sans soucis majeurs, du moins en ce qui concerne les relations entre la population et les élus ainsi que les projets en cours.

Parfois dans les événements quotidiens de notre vie, nous constatons des faces cachées entre le vécu réel et le virtuel. On parle avec la certitude de détenir la vérité sans tenir compte que chacun de nous possède sa vérité.

An niveau géopolitique, un exemple de face cachée est celle de l'énergie et en particulier du pétrole qui est un facteur déclencheur de guerres depuis plus de 150 ans. En Azerbaïdjan, près de Bakou, un puits est percé en 1846 et depuis cette période les guerres entre nations se sont multipliées et persistent malheureusement durablement. Un jour, pas très lointain, selon l'enquête de Eric Laurent journaliste français, spécialisé en politique internationale et travaillant à France culture, les humains subiront la fin de l'ère du pétrole. Sachant que du pétrole brut on extrait: le gaz de pétrole, l'essence octane 95, le naphta pour les plastics, la paraffine pour le kérosène, l'essence diesel, le fuel de chauffage, les huiles de lubrification et finalement le bitume, il n'est pas étonnant que les voitures avec traction électrique soient l'avenir et qu'il sera nécessaire de revoir notre politique de l'énergie nucléaire.

Ce qui n'a pas de face cachée ce sont nos finances communales avec un résultat positif pour l'exercice 2024. Cependant, nous sommes toujours et de plus en plus confronté aux frais liés qui pèjorent de plus en plus notre liberté d'action et moyens disponibles pour notre budget de fonctionnement.

Je conclus mon message en espérant que de nombreux citoyens et citoyennes, habitants et habitantes participeront à notre prochaine assemblée communale. En finalité, je relève également que tous les acteurs villageois, tels que, citoyens, citoyennes, habitants, habitantes, sociétés diverses, écoles, enseignants, paroisse, administration, édilité et autorités communales accomplissent un travail remarquable et bénéfique pour notre cohésion et bonne entente communale.

Tous mes meilleurs vœux pour une belle saison printanière et un magnifique été.

Un grand MERCI à vous tous.

Gabriel Nussbaumer, Syndic

Infos importantes

Compost: un peu de respect s'il vous plaît

Que deviennent vos déchets verts? La transformation des végétaux en compost est un processus complexe qui nécessite que la matière première végétale soit exempte de tous corps étrangers tels que: métal, matière synthétique, pots de fleurs, étiquettes de plantes et de fruits, sapins de Noël avec guirlandes et décorations ainsi que des sacs plastiques. Après le broyage des végétaux, les agriculteurs forment des andains le long des chemins agricoles afin que la fermentation crée un échauffement. Il est alors nécessaire de brasser l'andain pour y apporter de l'oxygène. Ce processus dure entre 1,5 et 2 ans environ. Lorsque la transformation a été effectuée, les agriculteurs épandent ce compost sur les terres qui seront labourées. Ainsi, nos déchets verts servent d'engrais naturel dans l'agriculture. Il s'agit d'un retour à la nature.

Mais la nature ne produit pas de déchets plastiques et autres. Peut-être avez-vous déjà vu cette photo sur les réseaux sociaux? Il s'agit des restes de plastiques et autres éléments que l'agriculteur a trouvé dans le compost. **Si nous voulons continuer à vous offrir ce service, il faut avoir un peu de respect pour la nature et pour les agriculteurs qui jouent le jeu.** La nature n'est pas une poubelle. Les agriculteurs pourraient se lasser de cette situation et ne plus accepter nos déchets verts. Ce serait alors un bel autogoal!



Nous remercions l'immense majorité des citoyens-nes qui respectent les consignes et nous comptons sur les autres pour qu'ils trient leurs déchets verts avec plus d'attention.

Marc-Antoine Sauthier

Arrivée dans la commune – dépôt de papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les 14 jours suivant leur arrivée (Art. 5 – Loi sur le contrôle des habitants)** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse ou une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, les documents suivants doivent être fournis à l'administration communale:

- > Une copie des certificats d'assurance maladie pour tous les membres de la famille/ménage
- > Une copie de l'assurance ménage
- > Une copie de votre bail à loyer si vous êtes locataire
- > Une copie de votre dernier avis de taxation
- > Si vous arrivez avec des enfants mineurs, le certificat de famille ou un certificat de partenariat ou, à défaut, d'un document jugé équivalent
- > Si vous arrivez avec des enfants et êtes séparé-e ou divorcé-e, la convention passée entre les ex-époux précisant qui détient l'autorité parentale

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas de:

- > Mariage
- > Divorce
- > Décès du conjoint
- > À la majorité

Départ de la commune

La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination (art. 11 – loi sur le contrôle des habitants)

Votre départ doit être annoncé en vous présentant au guichet de l'Administration communale.

De plus, **pour les propriétaires**, vous avez l'obligation d'annoncer la vente de votre bien ou tout changement de locataire.

Lors de la vente ou lors du changement de locataire vous devrez nous informer de la date de la vente, du nouveau propriétaire ou locataire et nous indiquer le cubage du compteur d'eau à la date de la vente.

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'Administration communale



Assemblée communale du 6 mai 2025 à 20h, à la salle paroissiale

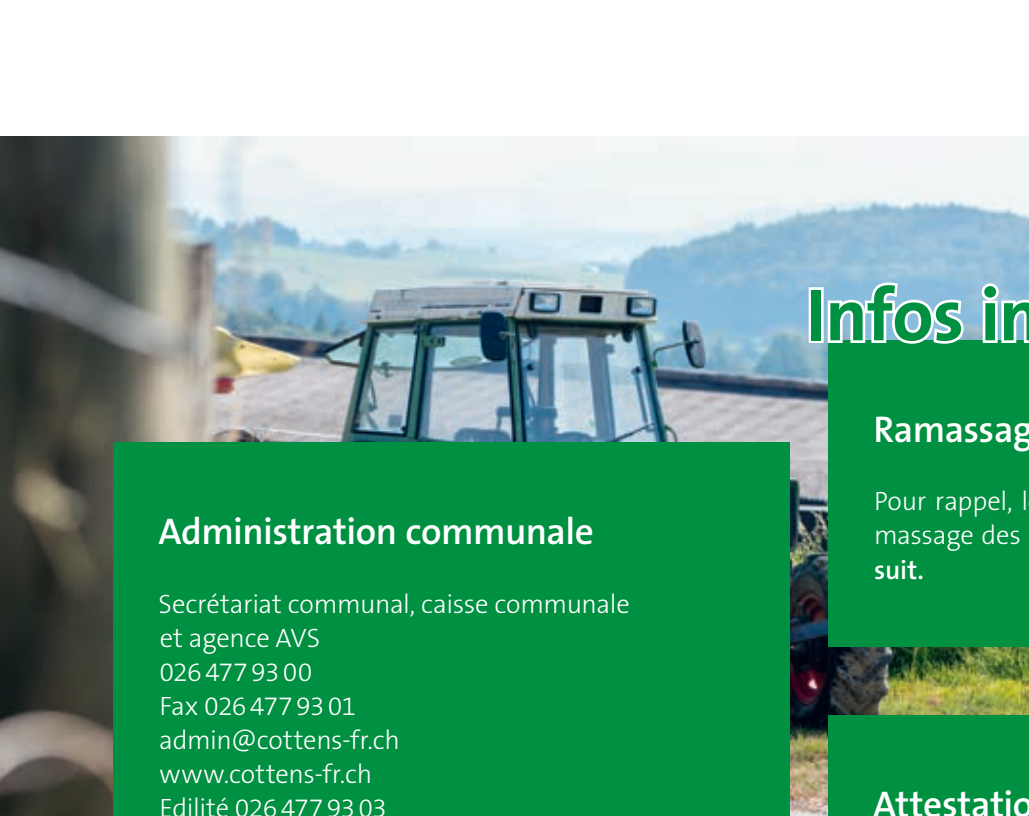
Commune de Cottens www.cottens-fr.ch

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 ReLCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Procès-verbaux)
2. **Comptes 2024**
 - 2.1. **Présentation des comptes de résultats 2024 et des investissements 2024**
 - 2.2. **Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision**
 - 2.3. **Approbation**
3. **Désignation d'un organe de révision (comptes 2025 à 2027)**
 - 3.1. **Présentation par la commission financière**
 - 3.2. **Vote**
4. **Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value**
 - 4.1. **Présentation**
 - 4.2. **Rapport de la commission financière**
 - 4.3. **Vote**
5. **Modification du règlement relatif à la distribution d'eau potable**
(art. 42 – Taxe maximale: CHF 2.30 m³) **et**
Adaptation de la fiche des tarifs dès 2026 (art. 40, 41 – Taxe de base annuelle: CHF 0.10 par m²; art. 42 – Taxe d'exploitation: CHF 2.10 par m³)
 - 5.1. **Rapport de la commission financière**
 - 5.2. **Vote**
6. **Nombre de membres du conseil communal pour la prochaine législature 2026–2031**
(LCo – art. 54 al. 1,2,3)
 - 6.1. **Vote**
7. **Mise en zone 30 km/h – Route de la Goille-Route du Centre**
 - 7.1. **Présentation**
 - 7.2. **Rapport de la commission financière**
 - 7.3. **Vote**

8. Divers

Les différents documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Prochaine Assemblée.

Le Conseil communal



Infos importantes

Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale
et agence AVS
026 477 93 00
Fax 026 477 93 01
admin@cottens-fr.ch
www.cottens-fr.ch
Edilité 026 477 93 03

Heures d'ouverture

Lundi de 17h à 19h
Mardi de 9h30 à 11h30
Mercredi de 9h30 à 11h30
Jeudi de 14h à 18h
En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre
rendez-vous au 026 477 93 00.

Ecoles

Ancien bâtiment 026 477 93 02
Nouveau bâtiment 026 477 93 08

Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz

026 305 87 55

Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)

026 470 21 42

Ludothèque des Schtroumpf

079 488 10 76

Service des repas à domicile

026 477 93 00

Service social de Sarine Ouest

026 477 16 88

Accueil extrascolaire Cottens (AES)

077 447 58 88

Feu **118**

Ambulance **144**

Ramassage des déchets

Pour rappel, lorsqu'un lundi est un jour férié, le ramassage des déchets ménagers a lieu **le mardi qui suit**.

Attestation d'étudiant et apprenti pour 2025

Taxe ordures

Nous vous rendons attentif(e) que la taxe ordures est facturée dès le 1^{er} janvier de l'année de la majorité. Sur présentation d'une attestation, les apprenti(e)s ou les étudiant(e)s jusqu'à leur 25^e année sont dispensé(e)s du paiement de cette taxe.

Taxe non pompier

Depuis 2023, la taxe d'exemption du corps des sapeurs-pompiers est également due dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Toutefois, sur présentation d'une attestation, les apprenti(e)s ou les étudiant(e)s jusqu'à leur 25^e année sont dispensé(e)s du paiement de cette taxe.

Si vous êtes concerné(e)s par ces exemptions, pensez à transmettre votre attestation à l'administration communale dès que celle-ci est en votre possession mais au plus tard le 31 décembre 2025. Passé ce délai, cette taxe sera due.

Attestation pour autres personnes

Selon les statuts du RSS, d'autres personnes peuvent être dispensées de l'obligation de servir et exonérées du paiement de la taxe non pompier. Tous les critères et toutes les informations se trouvent sur le formulaire Taxe non-pompier – formulaire d'exonération à l'onglet «Finances – Taxes» du site internet de la commune.

DÉVELOPPEMENT DES OBJETS DU TRACTANDA

2. Comptes 2024

2.1. Compte de résultats

Le compte de résultats 2024 boucle avec un résultat positif de CHF 512 981.–, cela à la grande satisfaction du conseil communal. Le budget 2024 prévoyait en effet un résultat négatif de CHF 233 770.–. S'y est ajoutée en cours d'année la subvention à fonds perdus et non budgétée de CHF 50 000.– en faveur du FC Cottens (la seconde tranche de CHF 50 000.– est inscrite au budget 2025), qui pouvait théoriquement aggraver ce résultat négatif. Ce renversement de situation est principalement dû à la croissance des revenus, les charges ne s'écartant que modestement du budget (+ CHF 23 569.–). Le « bénéfice » effectif est cependant inférieur de CHF 204 125.–, ce montant ayant été prélevé sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, conformément au plan comptable MCH2. Le résultat financier réel est ainsi de CHF 308 856.–.

S'agissant des charges, les éléments significatifs sont les suivants:

- > Un nombre non négligeable de positions ont été surestimées; elles se rapportent autant à des charges strictement communales qu'à des charges liées (santé et prévoyance sociale surtout) sur lesquelles la commune n'a pas prise.
- > Ainsi au plan strictement communal, tous les services autofinancés, soit l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets terminent l'année avec des charges inférieures au budget. Il en va de même pour l'entretien du cimetière, le service de la voirie (routes communales) et de l'édilité et celui de l'aménagement.
- > Nous enregistrons des charges moins élevées également pour le service du feu, géré par la division Secours du Réseau Santé Sarine.
- > L'autoconsommation de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques de la nouvelle école induit une sensible diminution de la facture d'électricité.

Les revenus plus importants que prévus proviennent principalement des postes suivants:

- > Les revenus des impôts communaux spéciaux, soit sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que sur les mutations, rapportent près de CHF 200 000.– de plus que l'estimation, pourtant adaptée à la hausse. Cela indique que le nombre des transactions immobilières reste à un niveau relativement élevé.
- > Les soldes fiscaux des années précédentes, que l'on ne budgète pas, ne sont pas négligeables.
- > Les impôts sur les prestations en capital génèrent un revenu double de celui estimé, à CHF 119 000.–; le montant peut être fort variable d'une année à l'autre.
- > L'excédent de la contribution communale au service social de Sarine-Ouest pour l'année 2023, non inscrit au budget parce qu'inconnu lors de son élaboration, s'élève à CHF 57 707.–.

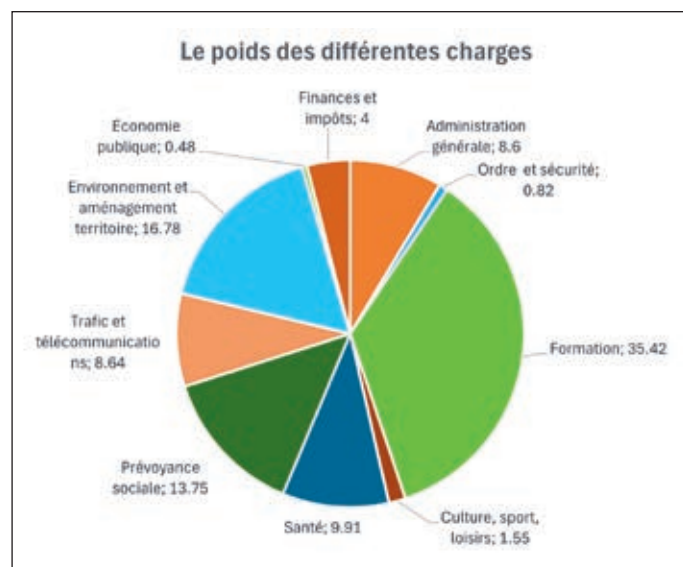
Auto-facturation de taxes

Il n'en demeure pas moins que certaines charges dépassent assez largement le budget, hormis la subvention extraordinaire déjà mentionnée:

- > Un élément, que l'on retrouve à plusieurs positions, est l'auto-facturation (par la commune à elle-même) des taxes de consommation de l'eau, qui inclut les taxes de l'eau potable et celles des eaux usées; certaines charges s'en trouvent d'autant plus alourdies qu'il a fallu opérer le rattrapage des années précédentes. Cette obligation était inconnue lors de l'élaboration du budget.
- > Au dicastère de l'administration générale, où les charges excèdent le budget de CHF 70 000.–, le traitement des conseillers communaux augmente encore, comme d'ailleurs les salaires du personnel, dont certains membres méritaient une revalorisation. Au chapitre des bâtiments administratifs, le compte de l'eau enregistre un gros écart notamment en raison de l'auto-facturation mentionnée ci-dessus.
- > On constate également une hausse sensible des frais de réceptions et délégations (inauguration du CAD, repas de remerciements et autres politesses).

- > Certains amortissements s'écartent largement de la prévision en raison d'un reclassement dans les bonnes catégories. Dès lors, la comparaison avec le budget ne fait plus sens.
- > Quant à l'augmentation des charges du dicastère des finances, elle est due à la provision que l'on doit constituer et qui doit correspondre, selon nos analyses, à l'importance du risque quasi-total couru sur débiteurs, pour impôts et taxes impayés. Aux comptes 2024, le ducroire – tel est le terme consacré de cette provision – s'élève à CHF 70 000.–: CHF 44 000.– concernent les impôts, CHF 26 000.– les taxes. Chacun comprendra que ce montant ne peut pas être budgété.

A noter enfin que les comptes du dicastère de la formation sont difficilement comparables au budget dans la mesure où ils concernent la seule commune de Cottens les sept premiers mois de l'année, puis la part de la commune aux comptes du nouveau cercle scolaire les cinq derniers mois de 2024.



Marie-Claude Clerc

2.2. Compte des investissements

L'année 2024 marque un coup d'arrêt dans les investissements, permettant aussi de digérer les engagements consentis en 2023. Le compte s'écarte très largement du budget qui incluait des projets pour un montant total de CHF 1 118 005.–. Les explications sont de plusieurs ordres. D'une part, des chantiers prévus n'ont pas pu être ouverts parce que liés à des procédures préalables encore en cours ou en raison de quelques retards par rapport à la planification. D'autre part, et l'on ne va pas s'en plaindre, le compte des investissements enregistre des économies, certains travaux ayant été bouclés avec une facture finale inférieure aux devis votés. Il s'agit des projets suivants, considérés comme terminés:

- > la pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du CAD et de l'édilité (- 10,93%) et sur le bâtiment de la station de pompage du Pontet (- 26%). Nous profitons là de la baisse du coût des panneaux photovoltaïques;
- > la route d'accès à l'école, aménagée pour le passage des bus scolaires, et la barrière automatique (- 23,49%);
- > la 2^e étape du chauffage à distance, même si l'économie est minime (- 0,97%).

A cela s'ajoute la décision du conseil communal de biffer les deux montants d'investissement suivants:

- > le solde de CHF 89 861.– du crédit en faveur du projet d'élargissement de l'anneau central du giratoire de Belmont (CHF 96 000.–). Le projet est abandonné faute de l'aval du Service cantonal des ponts et chaussées;
- > le solde de CHF 271 545.– du crédit attribué au bassin de rétention situé au bas du village (CHF 313 500.– voté en 2004!). La décision d'entreprendre les travaux simultanément au réaménagement de la route du Centre a contribué à cette importante économie.

Concernant les dépenses prévues, mais non engagées, il convient de relever les éléments suivants:

- > les montants budgétés pour le changement tant de la conduite d'eau potable que du collecteur des eaux usées au chemin de la Creusette n'ont pas été engagés. Ils sont liés au projet immobilier prévu en bordure de ce chemin, projet qui n'a pas encore reçu le feu vert.

Le compte des investissements enregistre en revanche une dépense de CHF 43 430.– non prévue au budget. Il s'agit des nouvelles factures complémentaires portant sur le triple chantier du CAD reçues en 2024, en sus du dépassement soumis à l'assemblée en mai 2024. Ce montant fait l'objet d'un article distinct dans ce bulletin.

Au chapitre des recettes, à relever le versement des subventions pour les panneaux photovoltaïques et celle liée à l'assainissement de la maison communale. La commune devrait

encore bénéficier d'une subvention en faveur du chauffage à distance.

En fin de compte le total des dépenses ne s'élève qu'à CHF 289 325.–. Quant aux recettes, elles se montent à CHF 145 102.–. Si bien que l'excédent de dépenses est de CHF 144 222.–.

Marie-Claude Clerc

Bilan	au 1.1.2024	au 31.12.2024
	en CHF	en CHF
1 Actif	22 443 616.50	22 207 146.53
10 Patrimoine financier (PF)	3 673 692.86	3 788 953.17
100 Disponibilité et placements à court terme	1 987 326.41	1 894 545.78
101 Créances	-1 955 773.20	-2 090 278.91
104 Actifs de régulation	3 630 350.55	3 977 112.65
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	11 789.10	7 573.65
14 Patrimoine administratif (PA)	18 769 923.64	18 418 193.36
140 Immobilisations corporelles (PA)	18 215 220.99	17 871 158.41
142 Immobilisations incorporelles (PA)	54 982.65	36 096.60
144 Prêts PA		30 000.00
145 Participations, capital social PA	36 120.00	40 139.35
146 Subventions d'investissement	463 600.00	440 800.00

Bilan	au 1.1.2024	au 31.12.2024
	en CHF	en CHF
2 Passif	-22 443 616.50	-22 207 146.53
20 Capitaux de tiers	-8 772 179.38	-8 061 834.30
200 Engagements courants	-302 886.49	-146 345.46
204 Passifs de régulation	-62 795.20	-163 930.71
206 Engagements financiers à long terme	-8 386 657.69	-7 731 718.13
209 Engagements envers les finance-ments spéciaux et les fonds de	-19 840.00	-19 840.00
29 Capital propre	-13 671 437.12	-14 145 312.23
290 Financements spéciaux	-3 356 102.79	-3 521 121.31
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-1 632 999.67	-1 428 874.67
299 Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	-8 682 334.66	-9 195 316.25

Comptes de résultats	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
0 ADMINISTRATION GENERALE	570 160.35	169 981.04	539 320.00	144 000.00	608 287.61	185 075.85
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	445 061.55	408 678.30	83 685.00	36 000.00	58 371.05	26 676.40
2 FORMATION	2 234 412.16	134 663.40	2 428 430.00	96 400.00	2 504 752.53	220 137.40
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	78 584.12	975.00	85 510.00	2 000.00	110 116.62	
4 SANTÉ	604 322.40	5 942.10	718 925.00	3 000.00	701 009.50	3 866.75
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	894 386.15	34 792.05	983 730.00	14 400.00	972 597.46	81 489.10
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	617 889.16	55 004.91	623 295.00	27 540.00	611 395.56	29 779.86
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1 163 642.00	1 088 644.66	1 314 835.00	1 218 455.00	1 186 881.40	1 083 647.51
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	20 153.61	32 877.35	35 195.00	36 250.00	34 324.41	48 445.81
9 FINANCES ET IMPÔTS	216 029.02	5 303 378.79	234 750.00	5 235 860.00	283 508.38	5 905 107.43
Totalisation	6 844 640.52	7 234 937.60	7 047 675.00	6 813 905.00	7 071 244.52	7 584 226.11
Résultat	390 297.08			233 770.00	512 981.59	

Présentation des investissements	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
	Dépenses CHF	Recettes CHF	Dépenses CHF	Recettes CHF	Dépenses CHF	Recettes CHF
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	81 500.00		113 500.00		87 001.00	33 691.90
2 FORMATION	720 959.57		56 385.00		56 567.25	13 439.90
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	196 037.95		140 850.00		40 113.65	
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	276 377.28	92 378.00	653 770.40		56 999.31	91 476.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	443 001.82		153 500.00	33 460.00	48 644.35	6 495.00
Totalisation	1 717 876.62	92 378.00	1 118 005.40	33 460.00	289 325.56	145 102.80
Résultat		1 625 498.62		1 084 545.40		144 222.76

Engagements hors bilan	2023	2024
	CHF	CHF
Réseau Santé de la Sarine	237 051.70	398 583.20
Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest	92 956.00	---
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	534 661.00	692 000.00
Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)	342 415.00	324 739.00
ARCOS – Association régional à but multiples des communes ouest sarinoises	2 254.75	620.65
Service de Psychologie, Logopédie et Psychomotricité Intercommunal	87 931.25	86 153.38
Total des engagements	1 297 269.70	1 502 096.23

* au 31.12.2024, il y a exceptionnellement un avoir de CHF 114 449.–

4. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

- > Les dispositions légales modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) en lien avec la taxe sur la plus-value sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2023. L'art. 113a al. 1a LATEC permet désormais aux communes de prélever une taxe communale sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe communale se monte au maximum à un quart du prélèvement cantonal et elle est déduite du prélèvement cantonal. Le canton continuera d'assumer toute la procédure de taxation, d'estimation et de perception, avec la différence qu'une part du montant perçu sera versée aux communes qui se seront dotées d'un règlement communal (art. 113c al. 5 LATEC).
- > Le Conseil d'Etat a adopté les dispositions modifiant le règlement d'exécution de la LATEC (ReLATEC) afin de concrétiser l'adaptation de la LATEC. L'une de ces dispositions exige que le règlement dont doivent se doter les communes définisse le taux de la taxe communale et l'affectation des montants obtenus de la part du canton. Les nouvelles dispositions du ReLATEC entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le cadre légal et réglementaire étant ainsi défini, le canton va pouvoir reprendre le processus de taxation qui avait été suspendu à la suite de l'acceptation par le Grand Conseil d'un mandat qui demandait la suspension de ce processus.

Le règlement est présenté lors de l'assemblée communale

Claude Magnin

5. Modification de règlement relatif à la distribution d'eau potable

Le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Celui-ci prévoit le financement des infrastructures avec la taxe de base et le financement du fonctionnement par la taxe proportionnelle. Les charges d'entretien du compte de résultat 7101.3143.00 (entretien du réseau d'eau) ont sensiblement baissé depuis l'application du nouveau règlement puisque le dernier tronçon du réseau est entièrement à la charge des propriétaires. En effet, les charges des années 2023 et 2024 se sont élevées en moyenne à CHF 24 300.–. En comparaison la moyenne annuelle se situait à CHF 84 500.– entre 2019 et 2022.

En revanche, les recettes liées à la vente de l'eau de notre source communale à l'AESO se sont effondrées au fil des ans. Nous encaissions plus de CHF 80 000.– il y a une dizaine d'années contre seulement CHF 43 557.15 en 2024. La station de pompage fait l'objet d'une surveillance par un hydrogéologue, qui confirme que la nature peu perméable du sol de la nappe phréatique ainsi que les sécheresses successives ont entraîné une baisse importante du débit de notre puits. De plus, la création de réserves est obligatoire avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Elle est calculée en pourcentage de la valeur à neuf des installations et sert au financement des investissements futurs.

Par conséquent, les comptes 2024 bouclent avec une perte de CHF 37 063.–. De plus, un rééquilibrage est aussi nécessaire entre les taxes perçues, car les charges financées par la taxe de base disposent de CHF 465 833.60 (maintien de la valeur) en trop et la taxe d'exploitation d'un manque de CHF 148 945.65 (équilibre du compte).

De ce fait, le conseil communal propose une baisse de la taxe de base de 13 ct à 10 ct par m² de surface indicée et une augmentation de la taxe d'exploitation de CHF 1.80/m³ à CHF 2.10/m³.

Selon les projections, pour une famille habitant dans une maison individuelle construite sur une parcelle standard de 700 m² et consommant 250 m³ d'eau par année, la taxe de base baissera de CHF 12.60 et la taxe proportionnelle augmentera de CHF 75.– par année et par rapport à 2025. D'autres exemples seront présentés en assemblée communale.

Avec cette nouvelle répartition, il en résulte un bénéfice théorique de CHF 7118,40 (base comptes de résultat 2024) pour le compte de l'eau. Le conseil communal vous propose d'inscrire dans le règlement un montant maximum de CHF 2.30 par/m³ pour la taxe d'exploitation soit une marge de manœuvre de CHF 0.20 pour faire face à une éventuelle augmentation des coûts dans les années à venir sans devoir porter l'objet en assemblée communale. Pour rappel, toute augmentation ou baisse des taxes appliquées sont annoncées à l'assemblée communale du budget.

Yves Nicolet

6. Nombre de membre du conseil communal pour la prochaine législature 2021–2026

Selon l'article 54 de Loi sur les communes, la composition du conseil communal se présente ainsi:

al 1. Le conseil communal se compose de:

- a) Cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants;
- b) Sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants;
- c) Neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.

al 2. En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.

al 3. Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

Le conseil communal vous propose de maintenir le nombre de 7 conseillères, conseillers, pour la législature 2026 à 2031 malgré le fait que le village dépasse largement la limite de mille deux cents habitants mentionnés sous le point 1c ci-dessus. Cependant pour être en conformité avec la loi, cet objet est soumis en votation.

Gabriel Nussbaumer

7. Mise en zone 30 km/h – Route de la Goille–Route du Centre

Ce projet démarré en 2022 à la suite d'une pétition du conseil des parents paraphée par 99 signatures (dont 45 habitants résident dans la zone concernée), a fait l'objet d'une mise à l'enquête en 2023. En raison de l'opposition d'un seul habitant de la zone concernée, ce dossier est depuis lors bloqué à la DIME (Direction des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement), ceci sans aucune explication pour ce long silence. Contact a été pris auprès de cette dernière et il semblerait que notre commune devrait enfin bientôt recevoir une réponse quant à la suite de cette affaire. Dès lors, le conseil communal a décidé de présenter et de faire voter ce projet lors de l'assemblée communale du 6 mai 2025, ceci même si le règlement et la procédure selon le formulaire du SPC (Service des ponts et chaussées) «déroulement d'un projet routier communal ou édilitaire» ne l'y oblige pas. En effet, le coût de la mise en place de cette zone 30 km/h a été devisé à CHF 19 400.– TTC, montant inférieur aux CHF 20 000.– (RFin art. 3) exigeant une demande de crédit budgétaire à l'assemblée communale. Le montant des travaux serait donc prélevé sur les comptes de résultats.

Jean-Claude Bernold

LES INFOS DES DICASTÈRES

Relations avec les sociétés

Quelques images de la vie associative de notre village qui vont peut-être vous inciter à participer aux différentes manifestations organisées par les divers comités des sociétés de notre petit village qui essaye par tous les moyens de ne pas devenir une cité dortoir.

Il faut relever que toutes ces rencontres demandent un grand investissement bénévole de plusieurs personnes qui œuvrent à améliorer la communication entre nous les habitants de notre village. Un grand merci à vous toutes et tous.



Le 22 novembre 2024 réception et sortie avec les jeunes citoyennes/citoyens qui ont atteint leur majorité civique en 2024.

Information

Collaborateurs communaux

Changements, continuité et pérennité.

Nous vivons des changements importants au sein de notre administration communale.

En fonction depuis 6 ans, Monsieur René Muller Administrateur communal a décidé de prendre une retraite anticipée à la fin du mois d'août 2025.

Nous le remercions vivement pour son travail et son engagement auprès de notre administration communale. Pour cette nouvelle étape de sa vie nous lui souhaitons une bonne santé et de nombreuses nouvelles satisfactions journalières.

Madame Sandra Favre, qui est active depuis le 1^{er} février 2020 au sein de l'équipe administrative et qui a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en administration publique, reprendra dès le 1^{er} juillet 2025 la fonction de responsable administrative. Ses capacités et son esprit fédérateur ont motivé le conseil communal de la nommer à ce poste. Nous la remercions d'assumer cette charge importante et de se mettre au service de notre commune.

Pour renforcer l'équipe administrative en place, nous avons engagé une nouvelle administratrice des finances en la personne de Madame Solange Page-Nicolet. Elle est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité. Ses multiples aptitudes et diverses expériences acquises durant sa carrière professionnelle antérieure lui permettront de renforcer l'équipe en fonction. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle activité.

M^{me} Page-Nicolet va entrer en fonction à partir du 16 juin 2025.

Gabriel Nussbaumer

A METTRE A L'AGENDA

TRADITIONNELLE FETE DU CERVELAS

SAMEDI 7 JUIN DES 17:00

CABANE FORESTIERE DE COTTENS

Cervelas offerts

Boissons

Feu à disposition

Château gonflable pour les enfants

Tombola : à gagner un couteau dédié

Organisation : L'Amicale

**PRO
SENECTUTE**

PLUS FORTS ENSEMBLE

**Avez-vous
besoin d'aide
pour le ménage ?**

Contactez-nous
026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch

Service de nettoyage
Reinigungsdienst
avec du cœur
mit Herz

20 ans
Jahre



Fête et cortège de la Saint Nicolas préparés par la jeunesse de Cottens le 6 décembre 2024.



Soirée du Chœur mixte Les Alouettes le 1^{er} février 2025.



Réception des nouveaux habitants du notre village en date du 8 décembre 2024



Fenêtres de l'Avent durant les jours de l'Avent, décembre 2024.

Concert annuel de la fanfare paroissiale Les Martinets le 22 février 2025.

FANTAS'TIC
Coiffure



Rachel Daugherty - Rue du Centre 98 - 1741 Cottens
079 / 546.75.13

MOREL SARL
AUTOMOBILES.CH

Garage plus
Achat - Vente
Réparations toutes marques
Spécialiste Ford

Richard Morel
Route de Lentigny 1
1741 Cottens
T 026 477 17 10
M 079 429 28 05
morel.automobiles@bluewin.ch

INSTALLATIONS
Clerc s.a.r.l.
SANITAIRE - CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR
RENOVATION - DEPANNAGE



CH - 1741 Cottens (FR)
Rte du Centre 11
Tel : 026 / 477 34 14
Natel : 079 / 204 18 75
contact@installationsclerc.ch

www.LA MAG'NUISERIE.com

-  **Création d'agencements sur mesure**
-  **Parquets véritables, sols stratifiés, terrasses en bois et WPC**
-  **Portes d'entrée et portes intérieures**
-  **Fenêtres PVC, PVC/alu, bois, bois/alu**
-  **Entretien et réparation**

Contactez-nous!
+41 26 565 51 55
+41 79 580 73 47
info@lamagnuiserie.ch



Aménagement du territoire, des constructions, cadastre et mensuration

Une information nous est parvenue à propos du PAD (Plan aménagement de détail) de la Croix, parcelle 132: selon le responsable des plans d'aménagement de détail du district de la Sarine, le dernier préavis a été réceptionné par SeCA à la mi-février. On espère avoir un retour d'ici fin-avril.

Trois recours auprès de la DIME sont toujours en suspens.

Le PAD de la Coutaz a été transmis au SeCA pour une nouvelle enquête préalable. Dès son retour une information sera faite avant sa mise à l'enquête.

Constructions

Un petit changement au sein de la commission des constructions et du feu est intervenu, Monsieur Pierre Borne a démissionné en raison de son départ de la commune et nous tenons à le remercier pour son engagement au sein de la commission. Pour le remplacer, le conseil communal a nommé Monsieur Patrick Kamga, géomètre auprès des CFF.

Quelques projets de construction nous sont parvenus pour information, parmi ces derniers la plupart sont en relation avec la densification.

Claude Magnin

Règlement de la taxe sur la plus-value

La mise en œuvre de la politique sur l'aménagement du territoire au niveau national oblige les cantons à réviser leur loi. La loi cantonale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 a été modifiée le 1^{er} octobre 2023.

Le fonctionnement: le propriétaire paie une taxe sur la plus-value au canton et le canton la redistribue aux communes, qui ont un règlement communal, pour financer les indemnités des dézonages ou autres valorisations du terrain. Les mises en zones, les changements d'affectation et augmentation des possibilités de construire sont soumis à la plus-value.

La taxe sur la plus-value représente 20% de la plus-value. Ce montant est calculé et facturé par le service des contributions.

Claude Magnin



Secteur des Brévires et des Rialets: mise en séparatif

Selon ce qui a été rapporté dans le bulletin communal de novembre 2024, les travaux de curage et de caméra dans les différents collecteurs (SIA phase 32) concernés par le projet ont abouti et ont fait apparaître un état général du réseau que l'on peut qualifier de «bon». D'un autre côté, les inspections des raccordements auprès des particuliers sont également terminées. Le bureau d'ingénieurs Emch & Berger mandaté peut donc maintenant démarrer le projet d'implantation des collecteurs EU suivi par un important travail de relevés des niveaux des couvercles de chambres, des fonds de chambres et des grilles EU/EC, soit environ 300 points. Pour rappel, nous avons pour objectif de pouvoir présenter le projet définitif et chiffré lors de l'assemblée communale de décembre prochain et fixer ainsi les priorités sur les investissements.

Jean-Claude Bernold



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Cottens FR
Route du Centre 20
Case postale 36
1741 Cottens FR

GN	JBS	JCB	MCC	YN	MAS	CLM
R. 6 NOV. 2024						
Compta :						
Végétales				Visa		

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

Givisiez, le 04 novembre 2024

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier :24-FR-37807

CONTEXTE

But du contrôle : Vérification de la conformité d'une installation après travaux / Eau potable / Commune de Cottens FR
Prélèvement du : 30.10.2024 Effectué par : Monsieur Christophe André YERLY Date arrivée : 30.10.2024
Remarque : Informations transmises au SAAV lors de la remise des échantillons:
Prélèvement effectué par Christophe Guillaume

Météo des dernières 24 heures: sec

Météo 2-5 jours avant le prélèvement: sec

N° mandat DG Aqua : TTE1160

RÉSULTATS



N° d'échantillon :24-93674 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 031 - puits Le Pontet
Lieu de prélèvement : 02 - réservoir avec STAP Le Pontet, eau traitée, Pré du Chano 75, Chénens
Température de l'eau : 9.4 °C
Débit [l/min] : 130
Statut de distribution : Distribuée dans le réseau / En service

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	580 ± 12	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F.	0.2 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Entérocooccus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

Xavier GUILLAUME
Chimiste cantonal

Aménagement et mise en séparatif de la route de la Côte en relation avec le PAD de la Coutaz

La présentation du PAD de «La Coutaz» aux habitants de la commune en date du 8 octobre 2024 a impliqué un changement radical des priorités par rapport à l'état de la route de la Côte, aussi bien du point de vue de sa mise en séparatif que de l'assainissement de la route présentant un profil atypique. Dans l'ordre des choses, le Conseil communal s'est décidé pour l'engagement d'un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine de la mobilité afin de nous présenter une étude conséquente pour la route de la Côte. Après avoir demandé 2 offres selon le règlement en vigueur, le Conseil



communal a mandaté le bureau Transitec ingénieurs-conseils SA à Lausanne. D'entente avec son représentant et le responsable du dicastère, tous les propriétaires des biens-fonds à la route de la Côte ont été invités par courrier à participer à une séance in situ le vendredi 21 février 2025. Cette séance, qui a réuni environ 40 personnes, avait pour but de récolter les remarques et avis de tout un chacun, ce qui permettra au bureau d'ingénieurs de faire une synthèse de l'affaire et de nous présenter d'ici quelques semaines un projet de mobilité ad hoc. Une fois ce projet remis, le Conseil communal le présentera aux propriétaires afin de récolter leurs remarques. En cas d'avis favorable, ce projet sera ensuite transmis au Service de la mobilité (SMo) à Fribourg qui déterminera officiellement la suite des opérations.

Jean-Claude Bernold



Information sur l'eau potable 2024

Qualité microbiologique et chimique

Les échantillons prélevés aussi bien à notre source que directement chez nos consommateurs présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales.

Qualité chimique

La dureté moyenne de l'eau dans le réseau est de 35.9° fH. Cette valeur peut servir de référence pour les réglages des adoucisseurs ou l'ajustement de la quantité de poudre à lessive.

Nitrates

Les échantillons prélevés à notre source du Pontet contenaient 8 mg/l de nitrates.

L'AESO a distribué au cours de l'année 2024 l'eau de ses différents fournisseurs, sources communales et autres associations.

Les provenances des eaux sont fournies par l'AESO de la manière suivante: soit 42% des eaux de nappe et 58% des eaux de source.

Autres caractéristiques

Le goût est neutre. Le chlore utilisé et le système de filtration n'entraînent aucune altération olfactive. A titre préventif, un traitement dans un réacteur UV est utilisé à la sortie du réservoir de la Perreire avant distribution.

En cas d'événements particuliers tels que rupture de conduite, restriction d'utilisation, pollution ou autre, l'administration communale avertira la population dans les plus brefs délais avec une alarme par SMSup, mais également par iSarine ou un tout-ménage.

Votre conseiller communal responsable de l'eau potable et M. Christophe Yerly (079/473 13 75), employé communal, sont disponibles pour recueillir vos observations.

Yves Nicolet

LES PAGES DES SENIORS

Programme d'activités: intérêt variable

Le programme retenu par la commission des seniors pour l'année 2025 vous proposait un choix de cinq activités: une conférence-discussion sur l'opportunité d'adopter un animal de compagnie à la retraite, une matinée centrée sur les soins dentaires et la perte auditive, la visite de l'usine d'incinération de la SAIDF, un atelier smartphone et intelligence artificielle et la conférence interactive consacrée à **«Cottens autrefois»**.

Le dépouillement des réponses a révélé un très faible intérêt pour le thème de l'animal de compagnie et un trop faible intérêt pour la matinée réservée aux soins dentaires et à la presbycousie. Si bien que nous avons dû annuler ces deux activités au grand regret des quelques personnes qui s'étaient inscrites. Le faible nombre d'inscriptions ne justifiait pas de mobiliser conférenciers et spécialistes, ainsi que leur matériel parfois lourd, durant une demi-journée. La visite de la SAIDF et l'atelier smartphone et IA sont en revanche confirmés. Les personnes inscrites recevront encore une confirmation.

Présentation interactive

Quant à la conférence interactive consacrée à «Cottens autrefois», elle fait carton plein. Ses concepteurs, emmenés par un Rodolphe Thomi débordant d'idées, ont fait un immense travail de tri et sélection des très nombreux documents et photos fournis par les habitants ou ressortissants de Cottens, dont certains avaient déjà constitué un joli fonds, et par les diverses sociétés. Le traitement des documents retenus est confié à Jean-Pierre Perroud qui a accepté de mettre son expertise à disposition. Le groupe de travail s'active désormais à l'habillage et «mise en scène» de la présentation. Ce travail de longue haleine bénéficie également de l'appui de Roland, Lydia et Tonton. Qu'ils soient ici remerciés.

Lors de la conférence interactive du 28 octobre prochain, nous souhaiterions que le public enrichisse le commentaire en partageant ses connaissances et ses souvenirs, car les témoins du siècle passé ont très certainement des moments d'histoire à raconter que nous ignorons encore.

Agenda seniors

La promenade des seniors aura lieu le jeudi 15 mai 2025.

Une petite erreur s'est glissée dans notre invitation, nous précisons que cette promenade est ouverte à toutes les personnes retraitées

Combien sommes-nous?

Au 31 décembre 2024 la commune de Cottens recensait 292 personnes retraitées, dont 157 femmes et 135 hommes. Dès cette année, la démographie des seniors intégrera l'évolution de l'âge de référence des femmes (âge de la retraite) qui augmente de trois mois chaque année entre 2025 et 2028.

La première étape, qui a débuté le 1^{er} janvier 2025, concerne les femmes nées en 1961. Elles bénéficieront de la retraite lorsqu'elles auront atteint l'âge de 64 ans et 3 mois (âge de référence). Les étapes suivantes relèveront, en 2026, l'âge de référence à 64 ans et six mois pour les femmes nées en 1962, puis en 2027, à 64 ans et neuf mois pour celles nées en 1963 et enfin, en 2028, à 65 ans pour celles nées en 1964. À partir du début de l'année 2028, l'âge de référence sera donc de 65 ans pour tous les assurés, hommes et femmes.

Marie-Claude Clerc

La TABLE DES SENIORS est dressée au restaurant de la Résidence St-Martin

Rendez-vous, le 1^{er} **mercredi** de chaque mois, à 12h00.

Menu du jour à Fr 12.-, boissons non comprises (participation de la Commune incluse)

Inscription nécessaire jusqu'au **lundi 19h00** à **l'administration communale** et **non au restaurant** St-Martin,

Tél. 026 477 93 00 ou Mail : admin@cottens-fr.ch



Programme des Marches de Mars 2025 à Juillet 2025



➔ Toutes les personnes libres le jeudi peuvent se joindre au groupe.

Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée par le programme ci-dessous

Le programme peut être consulté sur le site « Cottens-fr.ch, au pilier public et au Denner à Cottens

jour	date	rendez-vous	Lieu	durée	h départ	h retour
jeudi	06.03.2025	Place de l'église	Chénens	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	13.03.2025	Place de l'église	Treyvaux Michel R.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	20.03.2025	Place de l'église	Romont / parqueterie	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	27.03.25	Place de l'église	Treytorrens / VD	3h00 - 4h00	8h30	journée
jeudi	03.04.2025	Place de l'église	Chésopelloz Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	10.04.2025	Place de l'église	Granges – Marnand Marcel	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	17.04.2025	Place de l'église	Le Crêt Michel A.	3h - 4h00	8h30	journée
jeudi	24.04.2025	Place de l'église	Düdingen	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	01.05.2025	Place de l'église	Berne / Visite de swissmint (train)	3h00 - 4h00	8h00	journée
jeudi	08.05.2025	Place de l'église	Posieux	2h - 3h30	8h30	12h
mercredi	14.05.2025	Place de l'église	Fribourg / Vieux chêne	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	22.05.2025	Place de l'église	Fétigny Marcel	2h - 2h30	8h30	12h
mercredi	28.05.2025	Place de l'église	Cottens	2h - 2h30	8h30	12h
vendredi	06.06.2025	Place de l'église	La Rougève / Ferme des planches (élevage de cerfs) Michel et Roland	3h00 - 4h00	8h00	journée
jeudi	12.06.2025	Place de l'église	Oberried Michel R.	2h - 2h30	8h30	12h
mercredi	18.06.2025	Place de l'église	Schmitten Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	26.06.2025	Place de l'église	Prévonloup Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	03.07.2025	Place de l'église	Le chasserion	3h - 4h00	8h00	journée
jeudi	10.07.2025	Place de l'église	Rossens Michel A.	2h 2h30	8h30	12h



BOULANGERIE
MARCHON FAVRE 30 ANS

Boulangerie Marchon Favre Sàrl
Rte de Fribourg 44
1741 Cottens

026 477 15 13
boulangerie@marchon-favre.ch
marchon-favre.ch



BOULANGERIE · PÂTISSERIE · CONFISERIE · ALIMENTATION · TEA-ROOM

Investissement du CAD et local de l'édilité

A notre grand étonnement nous avons reçu avec quatre ans de retard une facture de l'entreprise Géolinas concernant le contrôle de la stabilité du terrain pour la construction d'un bâtiment sur un bassin de 5 mètres de profondeur et un solde d'honoraires pour un montant total de CHF 13 862.60. Le dépassement de cet investissement pour un chantier très complexe, de plus impacté par la guerre en Ukraine, se monte désormais à CHF 242 637.– soit +24,7%.

A la suite de ce constat, une procédure de suivi et de contrôle des factures a été mise en place pour les chantiers de grande envergure. La nomination d'une commission de bâtisse va aider dans ce sens.

Marc-Antoine Sauthier

Cercle scolaire ACC

D'abord un rappel important: n'oublions jamais que la plupart des enfants passent une grande partie de leur journée dans leur cadre scolaire, d'où l'importance de créer un climat favorable à leur développement. Alors quoi de neuf concernant le nouveau cercle scolaire? Je puis dire qu'il a pris ses marques et qu'il fonctionne plutôt bien. Un grand MERCI à toutes les personnes touchant l'école de près ou de loin qui effectuent un travail magnifique et font que cette nouvelle aventure ne demande qu'à continuer dans un esprit constructif empli de respect et de compréhension. Le comité d'école se réunit régulièrement pour faire le point en passant en revue les divers aspects du fonctionnement du cercle scolaire, comme les transports, les horaires des classes, la surveillance des sites, les ajustements du système informatique, sans oublier l'aspect financier. Ce comité se projette déjà dans la prochaine année scolaire. Nous allons perdre une classe de 1H/2H car le nombre d'élèves qui vont commencer leur cursus scolaire est en baisse. Dans cet ordre d'idées, la réunion des parents des futurs élèves de 1H s'est déroulée le mardi 25 février à Cottens où toutes les infos nécessaires ont été données. Je rappelle que la date butoir pour l'ouverture ou la fermeture d'une classe est le 15 mai...

Et encore quelques informations...

St-Nicolas a eu cette année plus de travail, puisqu'il a rendu visite aux élèves des 3 sites scolaires pour leur apporter son message et distribuer à chaque enfant son biscôme personnalisé.

Le marché de Noël a de nouveau réuni petits et grands dans un esprit de fête. Un grand MERCI au nouveau conseil des parents qui a organisé ce marché d'une façon quasi parfaite, avec un bénéfice de près de CHF 10 000.–, destiné à financer une partie des différentes activités extra-scolaires des enfants.

La soirée-raclette, organisée cette année le 7 février à Autigny par ce même conseil, avait comme but de réunir les parents des 3 communes afin de créer des liens d'amitié. Elle a attiré plus de 220 personnes dans une ambiance conviviale qui a fait «fondre» bon nombre de préjugés et de peurs...

Je vous rappelle également que la crèche de Cottens accueille vos enfants à partir de 3 mois jusqu'à 4 ans. Je vous encourage à y placer vos enfants en cas de besoin. Pour toutes les infos, vous pouvez consulter l'adresse: cottens@funplace.ch.

L'association Catimini recherche toujours quelques enfants supplémentaires qui pourraient intégrer son école maternelle. Vous pouvez contacter sa directrice M^{me} Fleury.

Pour la 2^e année consécutive, l'AES de Cottens et celui d'Autigny-Chénens, tout en restant chacun autonome, vont collaborer pour faciliter l'organisation familiale en fonction du travail des parents, y compris pendant une partie des vacances scolaires d'été.

Autre tradition: grâce à M. Claude Descloux, les élèves et les parents des 3 communes ont été invités à suivre un match de basket du Fribourg Olympic. Vu le grand nombre d'inscriptions, l'offre a été partagée sur deux matchs. Un grand MERCI à M. Descloux.

M^{me} Primaëlle Crausaz-Boschung a rejoint spontanément le groupe des surveillants du site de Cottens. Un grand MERCI à elle pour sa disponibilité et son implication. Cela me permet de terminer par un petit clin d'œil: si d'autres personnes veulent une fois s'investir dans cet accompagnement si important et enrichissant, elles seront toujours les bienvenues.

Jean-Bernard Siggen

Nous vous proposons une grande variété de services professionnels, en toute confidentialité, rapidement et à un prix concurrentiel, le tout dans le respect pour notre environnement

Déchets@Home

Nous vous proposons un service de déchetterie à domicile pour les personnes à mobilité réduite, non véhiculés ou celles qui veulent s'épargner le temps de se rendre à leur déchetterie locale, tout en évitant de salir leur voiture, le tout dans le respect de la nature ce qui contribue écologiquement à la survie de notre planète.

Selon vos besoins, nous venons chercher vos déchets à domicile, le jour convenu avec vous lors de la signature de votre abonnement.

Entreprises

Eco-S	Eco-M	Eco-L	Eco-XL	Job-S	Job-M	Job-L	Job-XL
Dès 15.-	Dès 25.-	Dès 40.-	Dès 40.-	Dès 40.-	Dès 50.-	Dès 50.-	Dès 80.-
• Idéal pour 1-2 personne(s)	• Idéal pour 3-4 personne(s)	• Idéal pour 5 personnes et plus	• Entreprise	• 4 passages par mois	• 4 passages par mois	• 2 passages par mois	• 4 passages par mois
• 1 passage par mois	• 1 passage 1 semaine sur 2	• 1 passage par semaine	• Immeuble	• 2 caisses de 37L	• 4 caisses de 60L	• 4 caisses de 80L	• 4 caisses de 80L
			• Groupe	• 2 caisse de 60L			

A chaque passage, nous ramassons vos déchets que vous amenez habituellement à la déchetterie tels que : papier (60L), PET (60L), verre (37L), aluminium (37L), piles, ampoules, capsules de café,....

Les encombrants sont sur demande.

Progin Marc - La Comba 1, 1747 Corserey – 079/813.60.88 - marc.progin@hotmail.com

Commune de Cottens

MAS 14.03.25

Statistique des déchets

Type de déchet	1500		1510		Différence 2023 vs 2024 en kg	Différence 2023 vs 2024 en %	2023 par an par habitant	2024 par an par habitant
	2023 kg	2024 kg	2023 kg	2024 kg				
Ordures ménagères	186'700	191'520			4'820	2.6%	123.6	126.8
Déchets encombrants	34'000	35'280			1'280	3.8%	22.5	23.4
Déchets encombrants en bois	65'140	57'920			-7'220	-11.1%	43.1	38.4
Total déchets encombrants	99'140	93'200			-5'940	-6.0%	66.1	61.7
Total déchets	384'980	377'920			-7'060	-1.8%	255	250
Ferraille	20'090	23'760			3'670	18.3%	13.4	15.7
Alu, fer blanc		7'190						4.8
huile minérale et végétale	1'800	4'800			3'000	166.7%	1.2	3.2
Papier-carton	106'040	98'470			-7'570	-7.1%	70.7	65.2
Pet de boisson	4'766	4'299			-467	-9.8%	3.2	2.8
Peinture, solvant, chimique	1'190	1'590			400	33.6%	0.8	1.1
DCMI déchets inertes en m3	91'990	75'230			-16'760	-18.2%	61.3	49.8
Total verre	56'260	55'100			-1'160	-2.1%	37.5	36.5
Total déchets recyclables	282'136	263'249			-18'887	-6.7%	188	174
Total des déchets	667'116	641'169			-25'947	-3.9%	443.5	424.6

Remarques :

Le total des déchets urbains et encombrants a baissé de 1,8% soit 7 tonnes. Cela provient des encombrants qui baissent de presque 6 tonnes soit 6% :-)

Nous avons une forte baisse des déchets recyclables de presque 19 tonnes soit 6,7% :-)

Il est réjouissant de constater que la baisse totale des déchets représente plus de 25 tonnes, soit 3.9 %. Merci à toute la population pour sa contribution à la réduction des déchets. C'est une très bonne nouvelle pour notre environnement, c'est moins d'émissions de CO2.

Marc-Antoine Sauthier

Certificat d'achat de courant vert



Pour

Commune de Cottens FR

Numéro de Certificat : 324'057

Groupe E SA certifie l'achat d'énergie hydraulique (GO) suisse.

Hydro
100% de la consommation

Le certificat est valable du **01.01.2025** au **31.12.2025**

En choisissant du courant vert, le client contribue à la préservation des ressources naturelles et fait un geste concret en faveur de l'environnement.

Groupe E
Direction Marketing

Urs Vogt
Route de Morat 135
1763 Granges-Paccot

groupe-e.ch

PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE

duplicadeaux

ARTICLES PUBLICITAIRES



Célébrez la fin d'année
avec un cadeau unique
et personnalisé à l'image
de votre entreprise,
pour ravir vos clients !

www.duplirex-group.ch

Civisiez, Fribourg, Bulle, Châtel St Denis

«Pour vos projets
les plus exigeants,
faites appel à moi!»

Marc Vancampenhout

EP: AMADEUS
ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX

Avry-Bourg 19/15, www.amadeus-ag.ch

Notre service
fait la différence.

PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

COMMUNE DE COTTENS
1741 COTTENS FR

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

4299 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2024. Ces quelques 156054 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 11392 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 3074 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli
Directeur



PET-Recycling Schweiz, Hohlstrasse 532, 8048 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch

300991



Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du
1^{er} avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et
les sentiers forestiers

Evitons de toucher les
animaux ou de les déplacer



Merci !

Impôts et taxes - échéancier général

- = Echéance mensuelle d'impôts
 ○ = Acompte volontaire à calculer par vos soins et versement si nécessaire
 ◆ = Facture de solde d'impôts à recevoir et/ou à payer durant la période mentionnée
 ❖ = Période de facturation
 * = Echéance de la facture

<u>CANTON</u>	Mois											
Désignation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Acomptes année courante					■	■	■	■	■	■	■	■
Acompte année précédente	■											
Acompte volontaire *				○								
Facture solde d'impôts					◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Impôt fédéral direct			■									

* Selon le revenu / fortune imposable de la déclaration d'impôt remplie en début d'année. Les acomptes insuffisants ou excédentaires seront soumis à un intérêt moratoire ou rémunérateur calculé dès le 30 avril.

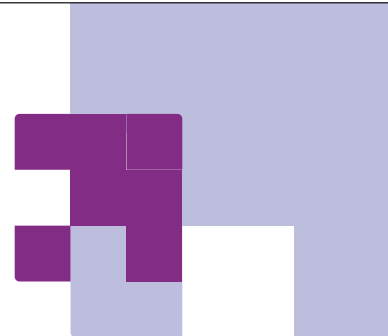
<u>COMMUNE</u>	Mois											
Désignation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<u>Impôts communaux</u>												
Acomptes année courante	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Acompte volontaire *					○							
Facture solde d'impôts					◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<u>Autres taxes</u>												
Contribution immobilière									❖	*		
Taxe déchets année précédente	❖	*										
Taxe non-pompier année précédente	❖	*										
Eau / Epuration	*					❖	*					❖

* Selon le revenu / fortune imposable de la déclaration d'impôt remplie en début d'année. Les acomptes insuffisants ou excédentaires seront soumis à un intérêt moratoire ou rémunérateur calculé dès le 31 mai.



Julien Ropraz
Partenaire financier

Agence Générale de Fribourg
Avenue de la Gare 7, 1700 Fribourg
Mobile +41 79 538 04 40
julien.ropraz@baloise.ch



 **baloise**



Pour vos fêtes et manifestations

Notre expérience nous permet de
vous proposer la meilleure
solution pour chaque événement.



Route de Fribourg 44
1741 Cottens
026 477 00 95

www.boucherie-cottens.ch
boucherie.cottens@bluewin.ch

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 15h-19h30
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Plus de
23'000
documents

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :
15.-
Adultes :
30.-

Romans, albums,
bandes dessinées,
mangas, revues,
documentaires,
grands caractères,
etc.

Animations

gratuites

Né pour lire
Heures du conte
Ateliers créatifs
Jeux vidéo et de société
Clubs de lecture

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest | Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
biblio@avry.ch | 026 470 21 42

Place pour votre Publicité...

Contactez: admin@cottens-fr.ch



VOTRE FUTURE CRÈCHE !

FUNPLACE

"Nous Cultivons des Petits Artistes"

Vous avez besoin d'un moyen de garde pour votre/vos enfant(s)?
Ne cherchez pas plus loin!
Venez découvrir votre future crèche et sa FunTeam

Prendre RDV pour une visite?  cottens@funplace.ch
076 545 17 32

Pré-inscrire votre enfant? 

FunPlace (Cottens) Sàrl
Rte de Belmont 4
1741 Cottens



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Les arbres isolés et les haies au cœur de l'infrastructure écologique (IE)

Remarquable, un arbre seul à l'horizon

Quel spectacle fascinant ce chêne ou ce tilleul qui se dresse fièrement à l'horizon ! Au fil des saisons, ses couleurs changeantes animent nos contrées. L'arbre est un témoin silencieux du passage du temps et un gardien persévérant de l'équilibre naturel. De son tronc imposant à la plus délicate de ses branches, tout en lui est un symbole de résistance et de résilience. Isolé dans un champ ou sur une colline, il devient un phare pour la nature et peut abriter oiseaux, mammifères et insectes. Par ses feuilles, il capte les rayons du soleil et les transforme en oxygène. Par ses racines, il ramène l'eau en surface et la purifie. Ces bienfaits font déjà de sa seule présence un bien inestimable qu'il serait judicieux de préserver de l'urbanisation galopante ou de la charrue intempestive.

*Les arbres sont dans l'air
Comme des rêves perdus.
Les arbres sont des hommes,
Et nous, nous sommes des arbres.*
« Les Arbres » de Jacques Prévert



Les autoroutes vertes

La plupart des arbres ne se limite pas à une présence solitaire. Ils trouvent leur place au sein de plus grands ensembles comme des haies ou des bosquets, ce qui leur donne une dimension nouvelle. Ces boisements sont alors à même de freiner la vitesse du vent, limitant l'érosion des sols et permettant à la terre de se régénérer. Leur fonction d'abri est amplifiée, offrant une protection accrue à la faune qui s'y déplace en toute sécurité. Ils deviennent des ponts indispensables entre les écosystèmes. Chacun d'eux constitue une maille dans le tissu de la nature, permettant la migration des espèces et la préservation de la biodiversité.

L'infrastructure écologique, l'IE pour les intimes

Sous cette terminologie quelque peu barbare se cache simplement la volonté de conserver et surtout de développer un réseau constitué d'axes de liaisons matérialisés par des boisements mais aussi par des rivières, des ourlets secs ou des murs de pierres. Si elles sont suffisamment bien connectées et raccordées, l'ensemble de toutes ces trames permet à la faune de se déplacer au sein du paysage, d'un biotope à un autre, d'une forêt à un lac, à une prairie. Au gré des rencontres et des échanges, une population donnée peut ainsi se maintenir et trouver ce dont elle a besoin. Sa résistance dépend de ce mélange d'individus qui favorise la diversité génétique. La présence des continuums verts est essentielle à sa survie. L'objectif pour l'homme est donc de favoriser et d'enrichir un réseau suffisamment dense qui permettra la mobilité des espèces dans un environnement souvent qualifié de désert végétal uniformisé par les cultures intensives. Vous l'aurez compris, les arbres isolés, les haies, mais aussi la végétation en milieu urbain sont essentiels au bon fonctionnement de l'infrastructure écologique.



Le bonheur de planter indigène

Oui mais pas n'importe quoi et n'importe quand...

Il est de bon aloi d'imiter au plus près la nature. La plantation d'arbres et arbustes indigènes va de soi. Ils sont connus de la faune et leur utilité avérée. Un exotique sera un intrus pour notre faune indigène qui ne saura pas quoi en faire, par exemple si son feuillage ou ses fruits sont comestibles.

Vous pouvez participer à l'essor de l'IE. La période de plantation idéale se situe à la fin de l'automne ou au début du printemps. Les sols sont souvent encore suffisamment humides à cette période de l'année. Le forestier de votre région se fera un plaisir de vous conseiller.

Le clic utile : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/infrastructure-ecologique.html

Hauterive, février 2025

Frédéric Schneider et David Scinto

1^{er} arrondissement forestier, Service des forêts et de la nature



Couture+
sur-mesure

rideaux
voilage
fourrure
cuir

Sandra Baudois
Route du centre 28
1741 Cottens

Sur rendez-vous
zenzafou@gmail.com
079 673 72 08

18 mai 2025

Organisée par le
Club des lutteurs
de Cottens
& Environs
www.cl-cottens.ch

Fête de Lutte Suisse à Cottens



Renseignements :

La fête régionale de lutte se déroulera à côté du terrain de foot

Restauration sur place

www.cl-cottens.ch

Informations :

Selon l'affluence à notre fête de lutte, des éventuels désagréments seront possibles en lien avec le parcage des véhicules.

Merci d'avance de votre compréhension



Je suis là pour vous à Cottens.

Julien Minguely, Conseiller en assurances et prévoyance
T 026 347 33 47, julien.minguely@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg Région
Julien Descloux

Rue du Centre 14
Villars-sur-Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

1031987

Quelque chose se prépare à Cottens

Tenez-vous prêt !

RDV en

AOÛT 2025



Experts
en solutions
énergétiques
globales

groupe 

CHAUFFAGE À DISTANCE

Ensemble pour l'énergie de demain

Écologie, confort optimal
et gestion simplifiée: les
avantages d'un raccordement
au chauffage à distance sont
nombreux.

groupe-e.ch



10 ANS
DE GARANTIE
ET D'ASSISTANCE



TOYOTA C-HR PLUG-IN HYBRID

LIMAT

MAINTENANT À L'ESSAI DANS NOTRE GARAGE 026 477 90 90

GARAGE  NEYRUZ



Drainage Lymphatique m.o. Vodder



Evelyne Hermenjat
esthéticienne

076 264 45 30
www.lymphebeaute.ch
Grand-Rue 28 | 1680 Romont



AGENDA

Mai 2025

- Sa 3 Loto, Tireurs
- Sa 10 Loto, Fanfare
- Sa 17 Concert annuel, Chœur Mixte
- Sa 31 Fête du cervelas, Amicale
- Je 15 Promenade des seniors

Juin 2025

- Di 29 Rencontre pastorale, Paroisse
- Sa 7 Fête du cervelas

Août 2025

- Ve 1^{er} Fête nationale, Amicale
- Sa 30 Kermesse, Animation

Septembre 2025

- Sa 13 Loto, Amicale foot
- Sa 20 Loto, Fanfare
- Sa 27 Loto, Conseil parents
- Di 28 Tournoi pétanque, Pétanque

Octobre 2025

- Sa 4 Loto, Jeunesse
- Sa 11 Loto, Amicale
- Sa 18 Loto, Tireurs

Novembre 2025

- Sa 15 Loto, Chœur mixte
- Sa 29 Repas St-Martin, Fanfare

Décembre 2025

- Ve 5 St-Nicolas, Jeunesse
- Sa 6 Expo photo, Expo photo commission animation
- Di 7 Dîner des aînés, Paroisse/ expo Photo Commission animation
- Lu 8 Marché de Noël, Conseil des parents
- Sa 13 Loto, FC Cottens
- Sa 20 Loto, Tireurs
- Di 21 Concert de l'Avent, Chœur mixte/fanfare

Janvier 2026

- Je 1 Loto, Amicale foot
- Sa 3 Loto, Fanfare
- Sa 10 Loto, Chœur mixte
- Sa 17 Loto, Lutteurs
- Sa 24 Loto, FC Cottens
- Sa 31 Loto, Gym dames

Février 2026

- Sa 21 Loto, Fanfare
- Sa 28 Loto, FC Cottens

Mars 2026

- Sa 7 Concert annuel, Fanfare
- Sa 14 Loto, FC Cottens
- Sa 21 Assemblée cantonale des musiques fribourgeoises, Fanfare
- Sa 28 Loto, Chœur mixte

Avril 2026

- Lu 6 Chasse aux œufs, Commission animation
- Sa 11 Loto, Jeunesse
- Sa 18 Loto, Fanfare
- Sa 25 Loto, Tireurs



Vous aimez consommer local.
Faites-le aussi avec votre banque.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert